

ETABLISSEMENT ENTREPOTS-HORTICULTURE

Procès-verbal de la réunion CSSCT extraordinaire du 28 août 2023

Par visioconférence et présentiel

Début de réunion : 10h00

Fin de réunion : 11h45

Membre légal

Membre légal

Membre légal

Membre expert (secrétaire)

Membre expert

Présent

Président de la CSSCT

Coordinatrice Prévention

Présente

Médecin du Travail

Absent

Médecin du Travail

Absent

Inspecteur du travail

Agent Cramif

Absent

Représentant Syndical Tit.CFDT

Absent

Représentant Syndical Tit.CFE-CGC

Absent

Représentante Syndicale Tit.CFTC

Absente

Représentant Syndical Tit.CGT

Absent

Représentant Syndical Tit.UNSA

Absent

Représentante Syndicale Sup.CFDT

Représentant Syndical Sup.CFE-CGC

Absent

Représentant Syndical Sup. CFTC

Absent

Représentant Syndical Sup.CGT

Absent

Représentant Syndical Sup. UNSA

Absent

Représentant Syndical remplaçant CFDT

Présent

Représentant Syndical remplaçant CFTC

Invités :



Responsable Relations Sociales

Avis d'orientation sur le projet de modulation horaire des équipes en charge de la maintenance des espaces verts et du bio contrôle

La présentation est réalisée [redacted] r
Horticulture.

(voir également l'avis d'orientation transmis au CSE).

[redacted] ule la présentation.

[redacted] mande si les équipes ont été consultées.

[redacted] nd par l'affirmative. Il indique que grâce à cette
pu embaucher deux CDI de plus.

Il explique que cette modulation répond aux besoins de l'activité notamment au regard de la saisonnalité que le médecin du travail est en accord avec cela compte tenu du froid l'hiver et de l'absence de luminosité.

Il indique qu'il y a beaucoup d'avantages à cette organisation et que les équipes ont été vues plusieurs fois et qu'il a été tenu compte de leurs commentaires (ex : semaine de 30h sur 4 jours).

Les membres de la CSSCT demandent s'il serait possible que les salariés bénéficient du départ anticipé de 30 mn en fin de shift lorsqu'il y a la pause déjeuner sur toutes les semaines quelque soit leur durée.

[redacted] nd qu'il fera tout ce qu'il est possible de faire lorsque
ec les besoins de l'activité.

[redacted] plique que les salariés n'ont pas compris les règles sur

[redacted] elle ce qui a été expliqué et repassera les messages.

[redacted] rrespond à une deuxième
isant que les leaders ont
veau projet correspond à
entendu les remarq
leur choix.

[redacted] ique qu'il a pu échanger avec les salariés et que même
la Direction comporte des améliorations, elle vient
dégrader les conditions de travail des salariés qui veulent rester à 35 heures.

Il explique que les salariés se sont aperçus qu'ils étaient fatigués et que cette organisation leur causait des difficultés d'organisation dans leur vie personnelle.

Il indique qu'il voit deux points méritant explications à savoir qu'il y a une dégradation des conditions de travail et qu'il est nécessaire de reclarifier les besoins de l'entreprise et de l'activité.

Il indique de nouveau que c'est au printemps qu'il y a le même rythme n'est pas maintenu, cela va générer plus de stress pour les salariés qui ne souhaitent pas nécessairement avoir du renfort intérimaire qui leur prend du temps.

Il indique qu'il n'a pas constaté plus d'absentéisme depuis que cette modulation est mise en place, notamment du fait qu'il fait meilleur au printemps pour travailler, qu'il y a moins d'humidité et que les salariés s'arrêtent au moment où il fait plus chaud.

Il indique qu'il est présent pour faire remonter les remarques et qu'il a l'impression que cette organisation ne vise qu'à faire des économies au détriment du bien-être des salariés.

Il indique que qu'il ne fait aucune économie et qu'au contraire il y a des dépenses en plus.

Il indique qu'il a constaté une augmentation du travail depuis quand ces équipes sont en 35 heures.

Il indique que c'est depuis l'ouverture mais qu'aujourd'hui les horaires ont changé et sont plus matinales ce qui génère des décalages également sur les horaires d'Horticulture. Il rappelle qu'une autre option serait de recréer deux équipes, une équipe parc et une hôtel, en mettant une équipe de nuit.

Il indique qu'aucun salarié n'est volontaire pour travailler de nuit.

Il indique que ces changements sont également en lien avec la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et que cela entraîne une augmentation des interventions nécessaires.

Il indique qu'il a demandé l'avis du médecin du travail sur les conditions de travail.

Il indique qu'il est important pour le biorythme d'avoir une organisation la plus régulière possible. Il rappelle qu'il a déjà fait des propositions.

concessions sur les horaires de prise de poste (pas entre 2 heures et 5 heures) et que les équipes peuvent commencer à 5 heures si c'est tous les jours. C'est une bonne chose.

Il indique que la nouvelle proposition est plutôt bien pensée et qu'il n'a pas
terme de biorythme.

Il indique qu'ils ont consulté les salariés et qu'aucun ne
horaires de 8h ou 9h. La majorité des salariés se sont
positionnés sur l'option 2 présentée. Il précise que les problèmes étaient sur
les gros blocs ce qui n'est plus le cas.

Il ajoute que les salariés ont remonté un manque de matériel et d'effectif
notamment sur Adventureland et Frontierland. Il explique que les salariés ne
peuvent pas faire certaines tâches.

Il explique qu'il n'y a pas beaucoup de salariés qui
à cause des restrictions et que cela génère de la
surcharge pour les autres. Il indique que les intérimaires ne savent souvent
pas planter. Il ajoute que souvent les équipes commencent à 22 heures mais
ne peuvent accéder aux parcs avant 2 heures du matin à cause des events.

Il le point et propose des solutions, notamment en sous-
tées.

Il indique que les salariés ont besoin d'un groupe électrogène
que de deux camions.

Il indique que cela est noté.

Il indique qu'il n'y a pas de point particulier de son côté et
même étant lié à la modulation.

Il propose à chacun de s'exprimer puis demande leur avis
CT. Celui-ci est favorable à l'unanimité des membres
présents avec quelques points de vigilance (voir également l'avis
d'orientation transmis au CSE).

Fin de la réunion à 11h45.